

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire et des autorités constituées de Thoissey (Ain) qui font l'éloge du représentant Méaulle et annoncent que des bateaux de blé se chargent pour l'armée des Alpes, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire et des autorités constituées de Thoissey (Ain) qui font l'éloge du représentant Méaulle et annoncent que des bateaux de blé se chargent pour l'armée des Alpes, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 155;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22725_t1_0155_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

parties du globe. Ne descendez donc du haut de la montagne, que quand le dernier des despotes sera anéanti.

REVAN (*secrét.*), LECOMPTE fils (*comm^{re} à la correspondance*), FRISTEL (*présid.*), REVEL, JUHEL (*secrét.*).

68

La société populaire et les autorités constituées de Thoissey (1) département de l'Ain, félicitent la Convention nationale sur ses pénibles travaux, et lui annoncent que c'est à la fermeté du représentant Méaulle qu'est dû le rétablissement de la paix et de la tranquillité dans cette commune.

Elles annoncent de plus, que plusieurs commissaires de la société et du comité ont parcouru les communes de leur canton; qu'aussitôt les gerbes faites, elles ont été mises sous le fléau, et des bateaux de blé se chargent pour l'armée des Alpes. Elles terminent par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé au comité de salut public (2).

69

Les administrateurs du département du Morbihan félicitent la Convention nationale sur ses travaux, présagent la chute prochaine des despotes, et les hautes destinées de la République française. Ils applaudissent au décret vigoureux qui frappe les Anglais et les Hanovriens.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Vannes, 22 mess. II] (4)

Citoyens législateurs,

Vous forcez l'univers à l'admiration. Vos immenses travaux étonneront les races futures. La tyrannie pâlit et son trône chancelle; encore quelques efforts, et bientôt nos braves défenseurs auront vengé l'humanité trop longtemps opprimée; et bientôt les despotes qui désolent la plus belle des quatre parties du monde, seront précipités dans l'abîme. Ne vous laissez point de guider le bras des soldats de la liberté; que vos âmes brûlantes soient toujours la colonne de feu qui éclaire leur marche glorieuse. Méfiez-vous des faux amis de la paix; vous avez encore trop à faire pour la désirer. Les scélérats qui la veulent s'imaginent que la paix amènerait un changement de législature, et que l'abolition du régime révolutionnaire en résulterait. Qu'ils se

trompent ceux-là ! N'est-ce pas un peuple généreux qui vous a prescrit de le sauveur (*sic*), et, pour y parvenir, de braver même les poignards de Pitt, ce vampire de la race humaine ? Songez, législateurs, que, tout grand, tout magnanime que soit ce peuple, vous ne l'avez pas encore sauvé des intrigans intérieurs qui le dévorent. Restez donc à votre poste, et ne le quittez et n'accordez la paix que lorsque la liberté sera consolidée par le sang impur des tyrans; que lorsque de sages institutions concourront à la destruction totale des préjugés qui infestent encore quelques parties de la République. Rappelez-vous que J.J. Rousseau a dit que la liberté étoit un mets de difficile digestion : il faut donc que le peuple français ait des mœurs pour en sentir tout le prix, et, qui plus que vous peut atteindre ce but ? De bonnes loix, de sages institutions immortaliseront votre courage et vos lumières. Que jamais la discorde n'agite ses flambeaux au milieu de vous; que le salut public réunissent (*sic*) tous vos vœux, toutes vos affections, et la patrie triomphera de ses nombreux ennemis, et la plus belle des républiques s'établira sous vos auspices.

Nous ne saurions vous exprimer la joie que nous a fait éprouver le fameux décret qui frappe de mort les Anglais. S. et F.

J. RIO (*présid.*), DESARTINE jeune, DESTOUCHES, L.L.R. ARNOUX, Thomas COET DIHUEL, M. LANCAUN.

70

L'agent national du district de Wissembourg, département du Bas-Rhin, adresse à la Convention nationale le tableau du montant des biens d'émigrés, qui ont été vendus dans ce district pendant les mois de floréal et prairial; d'où il résulte qu'en 27 adjudications, des biens estimés 343 687 ont été vendus 1 172 142 liv.

Mention honorable, renvoyé au comité des domaines (1).

71

Les membres composant la société populaire de Vayres, département du Bec-d'Ambès, félicitent la Convention nationale sur son décret qui déclare guerre à mort aux infâmes Anglais et Hanovriens. Ils lui font part que l'atelier de salpêtre de cette commune est en activité, et que sa première cuite a produit 232 livres de ce minéral.

Mention honorable, renvoyé à l'administration des poudres et salpêtres (2).

(1) Et non Choisey.

(2) P.-V., XLIII, 28. Mentionné par Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(3) P.-V., XLIII, 29. Mentionné par Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(4) C 312, pl. 1242, p. 50.

(1) P.-V., XLIII, 29. Bⁿ, 25 therm. (2^e suppl^l); J. Sablier, n^o 1480.

(2) P.-V., XLIII, 29. Bⁿ, 27 therm. (2^e suppl^l).